

Devenir opérateur de mesure autorisé de la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments dans le cadre de la RT2012



PUBLIC :

Tous les professionnels souhaitant maîtriser la perméabilité à l'air dans la construction..



EFFECTIF :

2 à 6 personnes



PRIX :

2000€ HT / Personne



DUREE ET LIEUX :

35 heures soit 5 jours
Toulouse



OBJECTIFS:

L'objectif de la formation consiste à être capable de réaliser un essai d'étanchéité à l'air de façon autonome et conformément aux exigences des règles fixées par le ministère en charge de la construction, tout en ayant une base de connaissances théoriques sur les phénomènes physiques.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure :

- de comprendre l'impact de l'étanchéité à l'air dans le bâtiment
- de disposer des connaissances techniques et réglementaires nécessaires à la réalisation de mesures d'étanchéité à l'air de l'enveloppe des bâtiments dans le cadre de la RT2012
- de connaître les aspects de la norme NF EN ISO 9972 et de son guide d'application FD P50-784
- de maîtriser les règles techniques relatives au processus de mesure de l'étanchéité à l'air
- de réaliser un test de façon autonome au moyen d'un appareil de mesure type porte soufflante
- de rédiger un rapport de mesure conforme aux attentes de la RT2012
- de constituer un dossier de demande pour la qualification 8711 auprès de Qualibat



PRE-REQUIS :

Chaque stagiaire doit être en possession de la norme NF EN ISO 9972 et de son guide d'application FD P50-784 dès le début de la formation.

MODALITÉS PEDAGOGIQUE

Théorie :

- 3 journées (soit 21h) dont validation des acquis par QCM à l'issue de la 3ème journée

Pratique :

- 1 journée (soit 7h) à accompagner sur chantier un opérateur qualifié 8711 lors d'une mesure
- 1 journée (soit 7h) consacrée à réaliser un test d'infiltrométrie sur site en vue de la validation pratique

MOYENS PEDAGOGIQUES

Remise des documents papier et voie électronique

MODALITÉS INTERVENTION

En présentiel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis par questionnaires à la fin de la session de formation

Évaluation de satisfaction par questionnaire individuel remise à la fin de la formation suivi d'un débat collectif sur les axes d'amélioration

MODALITÉS DE SUIVI

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Siège social

163 rue du Colombier

31670 LABEGE

Tél: +33(0)5 62 24 36 76

SIRET 450 059 001 000 21

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

1 : Contexte énergétique et environnemental

Journée 1	Journée 2	Journée 3
<p>Objectif et contenu de la formation</p> <p>Présentation du formateur</p> <p>Présentation des stagiaires et de leurs attentes</p> <p>Le contexte énergétique Les objectifs nationaux de maîtrise de l'énergie</p> <p>La réglementation thermique 2012 et les labels</p> <p>Présentation Effinergie</p> <p>L'autorisation à réaliser des mesures</p> <p>Constitution du dossier pour la demande de Qualification 8711 de Qualibat</p>	<p>Généralités sur la perméabilité à l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi de puissance, - les phénomènes moteurs, - les indicateurs Q4Pa-surf et n50 <p>- aperçu des fuites récurrentes</p> <p>- ordres de grandeur des perméabilités observées</p> <p>- les impacts énergétiques</p> <p>- perméabilité à l'air et ventilation</p> <p>Les référentiels</p> <p>Le contexte réglementaire et l'objectif des mesures</p> <p>La norme NF EN ISO 9972 et le guide d'application FD P50-784 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif et principe de l'essai - Conditions de réalisation d'un test <p>- Préparation du bâtiment</p> <p>- Séquences de mesures et interprétation</p> <p>- Règles d'échantillonnages en maisons groupées et logements collectifs</p> <p>- Bâtiments tertiaires</p>	<p>Le cadre d'un rapport d'essai</p> <ul style="list-style-type: none"> - les éléments figurant dans un rapport de mesure type - étude de rapports conformes <p>Les Règles Th-BCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination du ATbat par calcul <p>La synthèse d'étude thermique standardisée</p> <p>Démonstration d'une mesure de perméabilité à l'air</p> <p>Matériels et logiciels courants</p> <p>Bilan – Synthèse</p> <p>Epreuve théorique : QCM</p>



Journée 4 : Pratique : accompagner sur chantier un opérateur qualifié lors d'une mesure de perméabilité à l'air

Journée 5 : Pratique : le stagiaire réalise sur site une mesure de perméabilité à l'air pour validation pratique

Certains sujets abordés lors de la formation donneront lieu à des exercices théoriques et/ou études de cas (avec application numérique).

Processus d'attribution de la qualification mesureur 8711 de Qualibat

FORMATION THÉORIQUE DE 3 JOURS

Formation reconnue par le ministère en charge de la construction. Validation par examen QCM (note minimale : 50 sur 60 questions) d'une durée de 2h

FORMATION PRATIQUE (1 JOUR)

Obligation du stagiaire d'accompagner sur le terrain un mesureur autorisé à l'occasion d'une mesure de perméabilité à l'air réalisée selon la norme NF EN ISO 9972 et son FD P50-784. Validation par remise d'une attestation de suivi de formation pratique

EXAMEN PRATIQUE (1 JOUR)

Une fois la formation pratique suivie, le stagiaire est évalué sur le terrain par un opérateur, autorisé depuis plus d'un an, sur une mesure d'étanchéité à l'air et noté via une grille d'évaluation fournie par le MEDDTL. Validation par remise d'une attestation de validation d'examen pratique

VALIDATION D'UN RAPPORT DE MESURE

Le stagiaire réalise seul une mesure d'étanchéité à l'air d'un bâtiment et fait parvenir à Homéco Perméabilité à l'air, le rapport de mesure qui sera ensuite corrigé (échanges par mail). Validation par remise d'une attestation de réussite à la rédaction du rapport de mesure

FORMATION VALIDÉE

Après validation de chacune des étapes, Homéco Perméabilité à l'air remettra au stagiaire une attestation de validation de formation à joindre à son dossier de demande de qualification 8711 de Qualibat.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE QUALIFICATION 8711 DE QUALIBAT

Chaque stagiaire est responsable personnellement du contenu de son dossier.

Formation animée par Christophe SALAMERO de la société:



IMPORTANT :

Dans le cadre de la réglementation thermique RT2012, les nouvelles constructions à usage d'habitation sont obligatoirement soumises, en fin de chantier, à une mesure de la perméabilité à l'air de leur enveloppe également appelée test final d'infiltrométrie. Cette mesure ne peut être réalisée que par un opérateur de mesure autorisé par le Ministère en charge de la construction sous condition que celui-ci ait préalablement obtenu la qualification 8711 de QUALIBAT. Pour ce faire, le futur mesureur doit avant tout suivre et valider une formation reconnue par ce même Ministère.